

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 3 août 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 3 août 2020 à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier
M. André Côté
Mme Louise de Launière

Est absente : Mme Édith Lalancette

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4362-08-20 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2020

1. Comptabilité

1.1 Ratification des comptes

Comptes à payer de juillet

Salaire des employés municipaux

2. Nomination du pro-maire

3. Inspection municipale

3.1 Avis de motion pour la tarification des permis

4. Voirie

5. Location d'espace municipale

5.1 Location de salle communautaire

5.2 Contrat de location avec le CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette

5.3 Contrat de location avec le Comité Artisanal - salle d'entraînement

5.4 Contrat de location avec le Comité Artisanal - local

6. Demande d'aide financière

6.1 Club Quad Maria-Chapdelaine - Projet de sentier quad St-Thomas et Chibougamau

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4363-08-20 Adoption du procès-verbal de la session du 6 juillet 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 8 juillet, la copie du procès-verbal du 6 juillet 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 6 juillet 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4364-08-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de juillet 2020 au montant de 32 262 \$ et que la liste des salaires nets de 4 275 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Résolution 4365-08-20 Nomination du pro-maire

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette nomme M. André Boillat pro-maire pour les trois prochains mois.

Inspection municipale

Avis de motion Projet de modification du règlement 134-11 concernant la tarification des permis et certificats

Avis de motion est donné par Mme Sonia Gauthier, conseillère, que la modification du règlement 134-11 concernant la tarification des permis et certificats sera présentée et déposée pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Voirie

Résolution 4366-08-20 Réfection et entretien du Rang St-Charles

ATTENDU QUE les résidents du rang St-Charles ont demandé du gravier afin d'améliorer l'état du chemin et qu'un ponceau se doit d'être changé.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal ne désire pas épandre de gravier cette année dans le rang St-Charles, mais que ces travaux seront prévus au budget de 2021;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à contacter le Groupe A.G.I.R pour l'étude de débit d'eau pour déterminer la grosseur du ponceau à changer.

Chemin du Lac Mathieu

Quelques résidents demandent qu'un fossé soit creusé sur une courte distance afin d'éviter que leur terrain soit inondé au printemps. La directrice générale demandera des soumissions pour effectuer ces travaux et les présentera au conseil municipal.

Location d'espaces municipaux

Résolution 4367-08-20

ATTENDU QU'un contrat de location de salle a été rédigé avec une modification de tarif et de condition de location (voir en annexe).

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à utiliser le nouveau contrat de location de salle.

Résolution 4369-08-20 Contrat de location d'espace avec le CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté en février dernier la directrice générale à rédiger un contrat de location pour chaque organisme occupant un espace dans l'édifice municipale malgré la gratuité pour les organismes communautaires.

ATTENDU QUE le Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lorette utilise un local gratuitement depuis plusieurs années dans l'édifice municipale;

ATTENDU QU'un contrat de location a été rédigé pour la location d'espace dans l'édifice municipale afin de déterminer le montant d'aide financière mensuel que la municipalité fournit à l'organisme communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire et la directrice à signer le contrat de location avec la présidente du Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lorette.

**Résolution 4370-08-20 Contrat de location pour la Salle d'entraînement
avec le Comité Artisanal**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire et la directrice à signer le contrat de location avec la présidente du Comité Artisanal.

Résolution 4371-08-20 Contrat de location avec le Comité Artisanal

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire et la directrice à signer le contrat de location avec la présidente du Comité Artisanal.

Demande d'aide financière

Club quad Maria-Chapdelaine

Une demande d'aide financière de 5 000\$ a été reçue pour le projet de sentier quad reliant le village de St-Thomas Didyme et Chibougamau. Considérant le montant, le sujet sera remis lors de la période de préparation budgétaire pour l'année 2021.

Affaires nouvelles

Période de questions

Résolution 4372-08-20 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heures vingt-deux (19h22).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière